



PAPI Drac

Synthèse des réunions de présentation du programme d'actions de prévention des inondations du Drac

Mai 2023

Contexte

RÉUNION PUBLIQUE

LE DRAC ÉVOLUE, LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS AUSSI

Venez échanger le 31 mai à 18h00 dans le salon de réception, à l'Hôtel de Ville de Grenoble

TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS ET USAGES, ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITÉ, VALORISATION DU COURS D'EAU

À destination des habitants d'Echirolles et de Grenoble

Plus d'informations : ditesnoustout.fr/papidracs

Le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère, appelé aussi SYMBHI, travaille actuellement à la définition du programme d'actions de prévention des inondations du Drac (PAPI).

Dans ce cadre, trois réunions publiques ont eu lieu sur les territoires traversés par le projet du PAPI du Drac :

- Le 10 mai 2023 à Varcès-Allières-et-Risset
- Le 24 mai 2023 à Fontaine
- Le 31 mai 2023 à Grenoble

A cette occasion, les habitants ont pu prendre connaissance et questionner les enjeux liés à la protection des inondations ainsi que sur les aménagements qui pourront être envisagés sur le Drac.

Le présent compte-rendu condense l'ensemble des interventions et échanges tenus lors des trois réunions. Environ 130 personnes ont assisté à celles-ci (24 à Varcès,

34 à Grenoble et environ 70 à Fontaine).

Structure	Varcès	Fontaine	Grenoble
Elu SYMBHI	<i>M. Gilles STRAPPAZZON, 1^{er} VP du Symbhi</i>	<i>M. Fabien MULYK, Président du Symbhi</i>	
Elu local	<i>M. Jean-Luc CORBET, Maire de Varcès-Allières-et-Risset</i> <i>M. Thierry LORA-RONCO, adjoint à la transition écologique à la mairie de Varcès</i>	<i>M. Franck LONGO, Maire de Fontaine</i>	<i>M. Antoine BACK, Adjoint à la ville de Grenoble aux risques, prospective et résilience territoriale</i>
Technicien Symbhi	<i>M. Daniel VERDEIL, Directeur Délégué</i> <i>Mme. Claire GODAYER, Cheffe de projet PAPI Drac</i>	<i>Jacques HENRY, Directeur</i> <i>Mme. Claire GODAYER, Cheffe de projet PAPI Drac</i>	<i>M. Daniel VERDEIL, Directeur Délégué</i> <i>Mme. Claire GODAYER, Cheffe de projet PAPI Drac</i>
Bureau d'études technique EGIS	<i>M. Jean-Philippe PINCHART</i>		
Bureau d'études technique BASE	<i>Mme. Morgane LE BISSONNAIS</i>		<i>Mme Cécile BERTHONNEAU</i>
Bureau d'études concertation Nalisse	<i>Mme. Anne-Sophie ASSELIN</i>		

Plusieurs élus métropolitains et communaux (Claix, Echirolles, Fontaine, Sassenage, Seyssins, Seyssinet, etc.) ont également assisté aux réunions.

Introductions et accueils des élus :

10 mai, Varcès-Allières-et-Risset :

Thierry Lora-Ronco, adjoint à la transition écologique à la mairie de Varcès, accueille les habitants en les remerciant pour leur présence sur la commune. Il rappelle qu'à Varcès nous pouvons nous appuyer sur une forte présence de l'eau et des milieux naturels et l'accompagnement aux côtés du Symbhi est nécessaire pour permettre la construction de projets qui sont nécessaires pour les communes.

24 mai, Fontaine :

M. Franck Longo, Maire de Fontaine, accueille et remercie les habitants pour leur présence sur la commune. L'eau est un enjeu fort sur le territoire qui offre des atouts mais aussi des contraintes. Les risques d'inondation sont de plus en plus importants, c'est pourquoi les règles sont de plus en plus exigeantes. Or, des demandes de permis de construire sont déposées quasi quotidiennement. Il est donc essentiel de se questionner sur le Drac et ses conséquences afin de limiter les impacts négatifs et de valoriser les retombées positives.

L'objectif de ces réunions est de faire connaître les enjeux et les ambitions du projet à travers une présentation du SYMBHI puis des raisons du projet et sa mise en œuvre.

31 mai, Grenoble :

Antoine Back, adjoint au Maire de Grenoble aux risques, prospective et résilience territoriale, souhaite la bienvenue aux habitants à l'Hôtel de Ville. Il rappelle que l'histoire de Grenoble est intimement liée à l'histoire du Drac et de l'Isère, une histoire parfois funeste mais aussi industrielle, de sciences et de technique. Le programme d'actions de prévention des inondations du Drac représente cette équation complexe qui lie l'environnement, la gestion de l'eau potable et la protection des biens et des personnes.

La SYMBHI : qui sommes-nous ?

M. Fabien Mulyk, Président du SYMBHI (à Fontaine et Grenoble) et Gilles Strappazon, 1^{er} vice-Président du Symbhi (à Varcès), présentent le Symbhi : Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère. Il a été créé en 2004 pour la gestion des rivières, de ses milieux et de la protection des inondations. Le territoire concerné par le Symbhi rassemble Grenoble Alpes Métropole, 9 autres intercommunalités et le Département. Déjà plus de 160 000 000€ ont été investis dans des travaux de protection contre les inondations et de mise en valeur des milieux naturels sur l'Isère et la Romanche.

Le Symbhi a deux missions : l'aménagement des rivières Isère, Drac et Romanche ainsi que la gestion quotidienne des cours d'eau, de leurs affluents et de leurs ouvrages. Ceci pour répondre à deux objectifs : protéger les personnes et les biens contre les inondations, ainsi que préserver, restaurer et mettre en valeur la rivière et les milieux aquatiques associés.



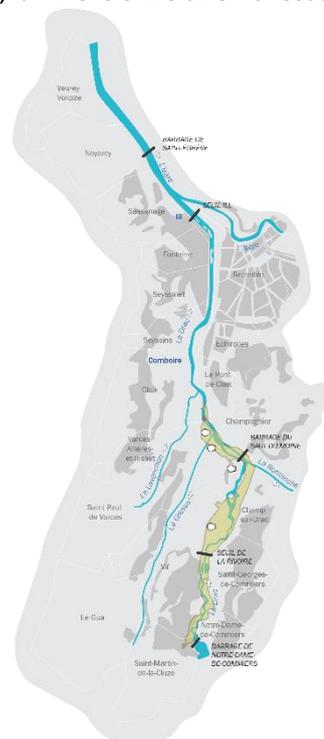
Le Drac et vous ?

Claire Godayer, cheffe de projet au Symbhi présente la situation du Drac. C'est une rivière de 130 kilomètres qui prend sa source dans les Hautes-Alpes et qui se jette dans l'Isère en aval de Grenoble. 27 km de celle-ci sont concernés par le PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations du Drac). Ces 27 km forment un territoire contrasté :

- En amont (au sud), la rivière offre une richesse très intéressante

et est le support de la réserve naturelle des Isles du Drac. On y trouve aussi des champs captants d'eau potable.

- En aval (au nord), le Drac est plus étroit, très canalisé, assez rectiligne et aménagé. Il y a des espaces naturels dont des corridors écologiques le long des berges.
- Enfin, on retrouve de nombreux ouvrages et points d'intérêt tout au long de ces 27 km :
 - Des espaces naturels, lieux d'expression du cours d'eau
 - Des usages favorisés par les aménagements (espaces de pêches, modes doux, etc.)
 - Des ouvrages hydroélectriques et d'apports en eau potable.



L'étude de l'histoire du Drac permet d'en comprendre son évolution car son lit a évolué avec le temps. Le Drac a un lit en tresses, qui, petit à petit, a été de plus en plus aménagé et est ainsi devenu de plus en plus rectiligne. Le Drac, aujourd'hui, est un cours d'eau qui inquiète par son risque de fortes crues et la diminution de la qualité de ses milieux naturels liés. Le projet présenté par le Symbhi a pour objectif principal d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et de préserver, valoriser les espèces de la faune et de la flore ainsi que revitaliser le cours d'eau.

Les raisons de ce projet



Ce que ce projet va apporter au territoire et à ses habitants

M. Fabien Mulyk ou Gilles Strappazon ont présenté les **trois objectifs du projet** :

- Protéger durablement l'agglomération contre les inondations,
- Limiter les impacts environnementaux et valoriser les milieux liés au Drac,
- Rapprocher le Drac des habitants en intégrant un volet loisirs et paysage.

Un outil : le PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondation - du Drac est un outil qui permet de donner une vision d'ensemble aux besoins de protection, de prévoir l'ensemble des travaux nécessaires et de lever des financements.

Les travaux envisagés

Quels travaux envisageons-nous ?

En amont des travaux, des études sont réalisées.

Pour renforcer les ouvrages de protection, 3 axes sont envisagés :

- Abaisser le niveau de l'eau en période de crues : des études et simulations sont en cours.
- Gérer le flux des sédiments : il est nécessaire de faciliter leur passage quotidien et lors des crues
- Renaturer et ouvrir certains secteurs au public et compenser les impacts.

L'arasement :

Dans les travaux, un volet important concernera l'arasement des bancs. Avec l'artificialisation du cours d'eau, de nombreux sédiments se stockent ce qui gêne l'écoulement de l'eau. C'est pourquoi il est proposé d'abaisser le niveau de certains bancs pour que l'eau s'écoule mieux et que les espaces submersifs créés laissent passer la crue tout en permettant l'accueil d'une biodiversité riche.

Le confortement des ouvrages :

Il est aussi prévu de conforter les ouvrages existants et protéger les pieds de digues contre l'érosion de la rivière notamment par des travaux d'enrochements (pose de roches ou de blocs).

La gestion des matériaux :

De nombreux matériaux parcourent le Drac : il est essentiel de capter et maîtriser ce flux de sédiments et de graviers pour éviter leur dépôt dans le lit. Deux zones de dépôts pour le flux courant ont déjà été identifiées.

La restauration d'espaces de bon fonctionnement et des continuités

Un « espace de bon fonctionnement » conduit à retrouver la bonne santé des milieux naturels en redonnant de l'espace au cours d'eau. Deux secteurs dans la réserve naturelle régionale des Isles du Drac pourront permettre ce type d'action : la plateforme des carriers à Champagnier et un autre îlot dans le lit du Drac à Pont de Claix à l'amont du Pont Rouge.

Les aménagements paysagers et cheminements :

Ces travaux constituent une opportunité de créer un projet global et pas uniquement hydraulique. Les aménagements environnementaux, paysagers et cheminements pourraient ainsi être développés (îlots de fraîcheur, plantation paysagères, ...).

La concertation : un élément fort du dispositif

Le calendrier de la participation

Ces trois réunions publiques sont le début de la concertation avec les habitants.

En parallèle, la plateforme numérique <https://ditesnoustout.fr/papidrac/> permet aux habitants de s'exprimer notamment via le questionnaire numérique et de retrouver les informations au fur et à mesure de l'avancement du projet. Les comptes-rendus des réunions y seront accessibles. A l'automne 2023, des ateliers thématiques permettront d'aller plus en profondeur lors de temps de travail en petits groupes. Des visites de terrain alimenteront également la démarche.



Temps de questions-réponses

Les questions, remarques et propositions des habitants des 3 réunions publiques ont été réunies par thématiques.

Remarques sur les usages :

Les participants se sont exprimés sur les usages existants sur le Drac dont principalement les promenades à pied et en vélo. D'autres activités ont été évoquées, telles que l'aviron, le canoë, la baignade, les balades avec les chiens, les pique-niques. Particulièrement en amont, ont aussi été évoquées la chasse, la pêche et l'ornithologie.

Le projet :

Les digues :

Qu'est-il prévu sur les digues ?

Les digues sont anciennes, il est nécessaire par endroit de les conforter. Pour cela, il y aura des protections mécaniques par exemple des enrochements pour protéger à long terme les secteurs d'habitation. Il est important de savoir que différentes techniques de travaux existent, ce n'est pas toujours des techniques dures qui sont mises en place – notamment dans les zones plus naturelles, boisées.

L'enrochement va-t-il être généralisé ?

L'enrochement fait partie des protections des digues contre l'érosion en crue. La volonté du Symbhi n'est pas de tout minéraliser mais de préserver les corps des digues telles qu'elles le sont. Beaucoup de digues ont déjà été faites en dur mais sont désormais recouvertes de végétation. L'enrochement ne peut de toute façon pas être la seule solution.

Quels sont les matériaux des digues actuelles ?

Il est difficile d'avoir une réponse unique car elles ont été construites au fil de l'histoire du Drac. A l'origine, les digues étaient principalement construites à partir des matériaux de la

rivière avec des enrochements et des sédiments fins. Les ouvrages ne sont pas tous identiques ni continus, c'est ce qui explique que les travaux ne seront pas identiques selon les secteurs.

Comment sait-on si une digue a une faiblesse ?

Il n'y a pas la même problématique au niveau de la confluence de la Romanche ou après un pont par exemple. Certains secteurs ont des digues, d'autres seulement un remblai. Pour rappel, une digue est une surélévation pour protéger d'un cours d'eau qui pourrait déborder. Le suivi est fait au quotidien par le gestionnaire depuis des années, à travers des recherches historiques, des observations terrain, des études et des sondages.

Quel débit les aménagements actuels sont-ils capables d'absorbés ?

Aujourd'hui, certaines zones sont sensibles dès une crue trentennale (qui a une chance sur 30 de se produire chaque année), d'autres sont déjà protégées contre une crue bicentennale. D'où un enjeu fort de protection des inondations sur les secteurs les moins bien protégés actuellement.

Les barrages :

Est-ce que les crues de ruptures de barrage ont été envisagées ?

Au sujet des risques technologiques de rupture, c'est EDF qui a ce rôle de surveillance et d'études des dangers. Pour exemple, le barrage de Notre-Dame de Commiers est capable de faire transiter par ses organes (vannes, déversoir) une crue décennale.

Aujourd'hui, les barrages s'alimentent à partir des petites crues et sont transparents sur les plus grandes crues (en laissant l'eau les traverser). Les barrages doivent résister aux crues milléniales voir déca-milléniales.

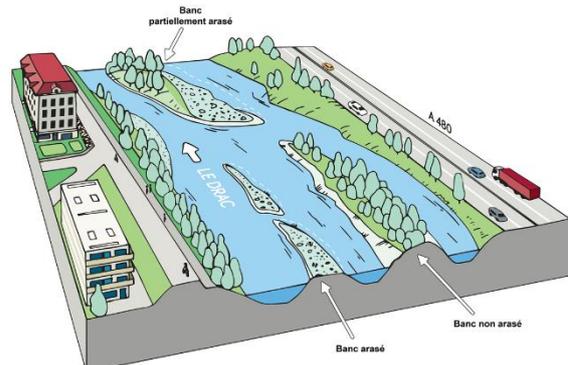
Les types de travaux :

De nombreux habitants se questionnent sur les travaux qui vont avoir lieu et leurs conditions.

L'arasement : dans quelles conditions et à quel endroit ? Quel impact sur les îlots arborés et sur la biodiversité ?

Le Drac a des profils très différents tout au long des 27 km, ce qui nécessite des solutions différentes selon la largeur et la pente de la rivière. A certains endroits, les bancs seront arasés, à d'autres endroits conservés, et enfin certains seront partiellement arasés. La priorité est de protéger les personnes en évitant les risques d'inondations. Mais il est également nécessaire de conserver la biodiversité, et donc les arbres, chaque fois que c'est possible. Dans les endroits non concernés par les travaux, un entretien de la taille des arbres sera sans doute réalisé.

Les arbres sont très intéressants à la biodiversité et au territoire mais certains gros arbres deviennent dangereux en cas de casse car ils peuvent créer un trou dans la digue. C'est pourquoi, à terme, les digues ne doivent pas comporter de très gros arbres pour une question de sécurité.



La gestion des digues doit être réfléchi et organisée. Il n'est ni souhaitable ni nécessaire de mettre les digues à nu.

Le détail de l'arasement prévu (bancs arasés, bancs arasés partiellement, bancs non arasés) n'est pas encore défini.

Un participant a mis en garde que l'abattage d'arbres pouvait être un choc pour certains habitants. Le Symbhi en a tout à fait conscience et n'abattra que les arbres qui constituent un risque d'aggravation de crue.

Les champs d'inondations contrôlés : prévus pour le Drac ?

La crue bi-centennale doit passer sans espace de stockage. La topographie du Drac, contrairement à l'Isère, a une pente très forte donc il n'est pas prévu de champs d'inondations contrôlés qui ne seraient pas efficaces.

La gestion des travaux : en aval de l'ILL, qui prend en charge les travaux ? Quel est l'impact de l'arasement déjà entrepris sur ce secteur ?

En aval de l'ILL et du barrage, la gestion se fait entre l'Etat et EDF.

Aujourd'hui, les ouvrages liés à EDF sont en bon état.

L'objectif du projet est de définir un projet cohérent, le Symbhi a donc des réunions de concertation avec EDF. Les travaux passés étaient liés au PPRI (Plan de prévention du risque d'inondation). Le seuil de l'ILL a pour but de créer un petit barrage permettant d'alimenter en eau des organismes situés sur la presqu'île scientifique mais il n'a pas de fonction de maintien du lit du Drac (pour éviter l'incision du lit du Drac). L'arasement réalisé en 2019 a permis d'augmenter le niveau de protection en abaissant le niveau d'eau en cas de crue.

Les futurs travaux du Symbhi auront pour objectif de récupérer les matériaux grossiers – ceux qui ne sont pas assez fins pour transiter naturellement jusqu'à l'Isère – et les valoriser. EDF assure que les particules fines peuvent transiter par le barrage de St Egrève. Le dragage : une technique imaginée pour ce projet ? Pourquoi ne pas creuser le lit plus profond à certains endroits en favorisant le maintien des arbres qui participent à la fraîcheur ?

Le projet prévoit d'aser certains bancs mais pas de draguer la rivière. L'objectif est de baisser la hauteur des bancs et non de les supprimer. Ils continueront d'exister tout en étant submersibles.

Dans le fonctionnement d'un cours d'eau, on n'abaisse ou n'incise pas le lit car cela risque d'engager une évolution du lit (incision) qui pourrait fragiliser les digues, les ponts, déconnecter les ruisseaux ou enfoncer la nappe phréatique. Ces aménagements ont pu être réalisés jusque dans les années 1970 mais on proscrie désormais presque toujours ces travaux. Il a existé ce type d'aménagements sur le Drac et cela a contraint de créer des sauts (seuils) sur le Drac.

Il est à noter que le niveau d'arasement des ilots se concentrera surtout sur la végétation qui se situe au-dessus de la ligne de crue.

Qui fait les études ?

Dans la réflexion de ce projet, le Symbhi est accompagné par une équipe pluridisciplinaire : hydraulique, environnement, hydrosédimentaire, géotechnicien ; naturaliste ...

Ces prestataires réalisent les analyses, sondages et études pour les travaux et l'inventaire faune-flore.

Le calendrier et le budget :

Quel est le calendrier prévisionnel ?

Les travaux commenceront vraisemblablement en 2025/2026. Le calendrier précis des travaux n'est pas encore connu car les études sont encore en cours. Dès que ces données seront définies, le Symbhi reviendra vers les communes pour transmettre toutes les informations aux habitants. Les travaux dureront plusieurs années et certains causeront des nuisances sonores ou visuelles : c'est une phase difficile mais par laquelle il faut passer pour réduire les risques d'inondations.

Le projet se construit avec différentes phases :

- Actuellement : phase d'étude dite d'avant-projet
- Présentation du projet pour validation et instruction (environ un an)
- Études phase projet
- Consultation des entreprises
- Travaux, à partir de 2025/2026 pour une durée de 6 ans environ.

Les travaux sont lourds mais vont être pensés dans le temps pour limiter au maximum les impacts sur les habitants, leurs usages, les animaux, la trame verte, etc.

Quel est le budget prévu ?

Le montant des travaux est estimé entre 45 et 60M€. Le financement serait porté à 50% par l'Etat, 15 à 20% par l'Agence de l'eau et 30 à 35% par le Symbhi (financé par Grenoble Alpes Métropole et le Département).

L'incertitude du montant repose sur les inconnues liées à la pollution des matériaux, notamment sur la plateforme de Champagnier. Si ceux-ci sont pollués, il faudra les extraire.

L'entretien, la gestion :

Quel sera l'entretien nécessaire après les travaux ?

Un entretien annuel pour contrôler les sédiments et les espaces de stockage naturels est envisagé ainsi que des travaux d'entretien de la végétation (gros arbres et espèces exotiques envahissantes).

Quel est l'entretien prévu pour les zones de captation des sédiments ?

Afin de contrôler les sédiments et leur stockage, des zones de captation sont prévues. Ces zones sont des espaces où la rivière a une vitesse moindre : cela permet aux sédiments de se déposer. Une en amont du seuil de Comboire et une autre zone en aval du seuil de l'III, au niveau de la presqu'île scientifique. Ces deux zones sont à l'étude actuellement pour leur dimensionnement et un suivi régulier y sera fait. Cela permettra de ne capter les sédiments que dans les zones de dépôts pour ne pas curer tous les ans dans le reste du lit du Drac.

La gestion des déchets dans la rivière (voitures, caddies, etc.) :

Lorsque les travaux seront en cours, les déchets seront enlevés et triés.

Les impacts sur la biodiversité :

Va-t-il y avoir un impact sur la biodiversité ?

Le Drac est un espace où la biodiversité est riche : le projet doit en tenir compte. Les études montrent que la biodiversité actuelle du Drac n'est plus celle d'un cours d'eau en tresses à savoir des bancs de galets nus. Cependant le corridor d'arbres doit être maintenu. Le service environnement de la DDT précise qu'un dossier d'instruction sera réalisé et devra indiquer les compensations prévues pour lequel le sujet de la biodiversité sera un point majeur.

Les travaux vont globalement améliorer la qualité environnementale et rendre plus fonctionnelle la biodiversité du Drac.

Le Drac est-il un corridor écologique ?

Le Drac est un corridor en lui-même. La densité des boisements pourra, par endroit, être modifiée et diminuée mais le Drac restera un corridor. De nombreuses espèces vivent dans ou aux abords du Drac : un inventaire de la biodiversité a déjà été réalisé (criquets, chauves-souris, oiseaux, etc.). Il est important de connaître leurs habitudes et les repérer afin d'adapter le projet en fonction.

Comment comptez-vous gérer les terres polluées (notamment auprès des carrières) ?

Une attention particulière est portée sur les terres polluées avec un protocole qui permet de les analyser, d'autant que les milieux naturels concernés sont à proximité immédiate des champs captants.

Ce protocole d'analyse a été engagé et va se poursuivre pour maîtriser les risques et ne pas aggraver la situation sur les sites concernés. Par ailleurs les terres et les résidus seront extraits vers les sites appropriés (notamment sur le Nord de l'Isère).

Comment comptez-vous conserver la faune aquatique au cours des travaux ?

Nous mettrons en place des aménagements pour augmenter la franchissabilité des zones concernées et ainsi favoriser le déplacement des espèces. De plus, la recharge sédimentaire et l'abaissement des îlots devront permettre, à terme, un meilleur déplacement des poissons et la création de secteurs plus favorables à leur reproduction.

Y a-t-il des projets de continuités écologiques pour les poissons au niveau des barrages ?

Ces questionnements font l'objet d'obligations de l'Etat à l'égard d'EDF. Dans la mesure du possible, des aménagements sont réalisés comme c'est le cas sur le barrage de Saint-Egrève où une passe à poissons a été intégrée dès sa conception. Cependant, ces aménagements sont impossibles sur les barrages de Monteynard et de Notre-Dame de Commiers, du fait de coûts trop élevés et d'une conception trop ancienne.

Un changement de la couleur de l'eau et une altération de la faune ont été observés sur la Romanche. Comment cela peut-il être expliqué ?

Cela peut être dû à de multiples facteurs (intempéries, dégradation de la qualité de l'eau, etc.). De fait, il y aura une attention particulière pendant les travaux.

Il existe des techniques pendant le déroulé des travaux pour éviter des rejets de matériaux dans l'eau (travail par plots, etc.). Par ailleurs, il n'y a pas de travaux en période de crues ni en périodes défavorables.

Il existe des colonies de castors en bord de Drac, sont-elles prises en compte dans vos études ?

De manière générale, des inventaires et des recensements assez précis des espèces existent et ont été réalisés par le Symbhi. Aussi, des procédures viseront à prévenir et accompagner leur déplacement. Dans le cas du castor, il s'agit d'une espèce protégée prise en compte pour les travaux. Il en va de même pour l'ensemble faune et la flore avec des enjeux de préservation.

Le réchauffement climatique et ses impacts :

Quel est l'impact du réchauffement climatique sur les inondations ?

Le réchauffement climatique a un impact sur le phénomène de crues. Le débit du courant est désormais souvent moins important mais les crues exceptionnelles risquent d'être plus violentes, plus importantes et moins prévisibles.

Il n'existe pas sur les Alpes de consensus sur les effets du changement climatique sur les crues des grands bassins versants de la région. Certaines publications indiqueraient une baisse des crues sur les Alpes sur les grands bassins versants, d'autres indiquent le contraire. L'objectif sera de traiter les crues en augmentant le débit maximum envisagé (de 2000 à 2500 m³/s).

Les aménagements :

Est-il possible d'aménager une ou deux plages en zones urbaines ?

A ce jour, il existe un arrêté préfectoral qui interdit d'accès à la rivière du barrage de Notre-Dame de Comniers jusqu'au Rondeau. Cet arrêté est la conséquence du drame de 1995. Pour autant, de nombreux habitants aimeraient davantage accéder au Drac, et les élus locaux vont se faire le porte-parole de ces demandes en prenant en compte la sécurité de tous. C'est l'Etat qui validera in fine la possibilité d'accéder au Drac dans les zones actuellement interdites.

Comment se situe le Symbhi par rapport à l'arrêté préfectoral et de la RNR sur l'interdiction d'accès au Drac ?

Cet arrêté renvoie au terrible accident de 1995. Il y a des demandes fortes des habitants, mais également d'autres usagers comme les pêcheurs et les kayakistes de vouloir retrouver l'accès au Drac. Cependant les services de l'Etat sont encore très réservés vis-à-vis de cette thématique.

Il est envisagé de retravailler les modélisations et les travaux pour présenter aux services de l'Etat un projet qui propose de rouvrir les usages du Drac dans certains endroits où l'accès physique à l'eau est adapté. Il est également possible d'imaginer des aménagements qui permettent d'accéder visuellement au Drac sans accès physique dans le lit.

Peut-il y avoir un travail spécifique sous les ponts ?

Un habitant fait remarquer que les espaces sous les ponts sont très peu traités, avec une qualification mineure. Ces espaces pourraient être revaloriser pour les rendre plus qualitatifs.

Si les travaux viennent diminuer les risques d'inondation, est-ce que les contraintes d'aménagement de logements en rez-de-chaussée des immeubles seront abaissées dans le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) ?

Le PAPI et le PPRI ont des objectifs distincts. Les travaux réalisés dans le cadre du PAPI vont permettre de renforcer la protection contre les inondations mais la doctrine de l'Etat dans le cadre du PPRI considère que les ouvrages réalisés par les humains restent faillibles.

Pour citer l'exemple du Grésivaudan, certains aménagements économiques ont pu être discutés. Cependant, il semble peu probable que l'Etat accepte que des rez-de-chaussée deviennent habitables.

Est-ce que ce projet va avoir un impact sur la ZAC Portes du Vercors ?

Bien que ce ne soit pas l'objet de la réunion, les réponses de l'Etat ont été rendues dans le résultat de la commission d'enquête en mars. Celui-ci est en ligne sur le site du département de l'Isère avec plusieurs informations et notamment la zone agricole de Sassenage qui sera rendue inconstructible.

Les usages :

De nombreux usages :

Sur les aménagements à destination des habitants, tout est à inventer. Il faut trouver des aménagements qui répondent aux besoins mais aussi à la sécurité.

Plusieurs habitants prennent la parole pour demander à développer des activités au bord du Drac et rendre l'accès possible :

Remarque d'un participant : Il est essentiel de conserver la diversité des usages sur l'ensemble des digues. Il faudra faire évoluer l'arrêté préfectoral pour développer des espaces d'activités. Il faut rappeler que souvent trop d'interdictions entraîne un effet inverse.

Remarque d'un participant : Il faut tenir compte des parties urbaines qui drainent du monde et ont besoin de l'accès à l'eau.

Remarque d'un participant : Les habitants se baignent peu, ils se rafraichissent. Ils ont conscience du danger. L'accident de décembre 1995, les enfants n'étaient pas dans l'eau : il faut donc retenir que les abords du Drac peuvent aussi être dangereux.

Remarque d'un participant : Les usages à développer doivent l'être pour tout le monde. Les pêcheurs sont souvent contraints de partir alors que d'autres usages perdurent.

Remarque d'un participant : Souhait de retrouver une ambiance plus sauvage autour du Drac, en favorisant une nature riche.

Qu'est-il prévu au-dessus du Drac dans le projet Mistral Leclerc ? Il faut peut-être aller au-delà du Drac

Un travail est en cours avec les services cyclables de la ville de Grenoble ainsi que toutes les communes concernées afin de connaître les projets existants et en cours et voir comment les interconnecter.

Quelle est la réglementation de la chasse ?

La chasse est réglementée dans la réserve naturelle, c'est un usage régulé par différentes structures. Le Papi du Drac n'aura pas ce but de réguler et/ou interdire la chasse. L'arrêté d'interdiction d'accès au Drac actuel permet des dérogations pour la chasse en effet mais aussi pour la pêche et le canoë-kayak.

Il est possible que le Trou aux canards ne soit plus accessible à terme pour les pêcheurs. Y aura-t-il une compensation ?

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les pêcheurs pour étudier des solutions d'accompagnement. Le trou aux canards sera vraisemblablement maintenu au-deçà de la crue décennale. Il y a aujourd'hui une discussion avec des propriétaires privés pour trouver un accord sur une solution avec un espace situé plus en aval.

Les moyens de communiquer et participer :

Y aura-t-il une suite à cette concertation ?

Il est important de pouvoir continuer d'échanger, d'alimenter la réflexion : c'est pourquoi une plateforme numérique a été mise en place : <https://ditesnoustout.fr/papidrac/>. Sur cette plateforme, il existe de nombreuses informations et les habitants peuvent participer au questionnaire. De plus, des ateliers et visites de terrain seront proposés à l'automne 2023.

Comment comptez-vous associer les unions de quartier, les conseils citoyens de Grenoble, le conseil des aînés et communiquer au grand public ?

La communication est importante : pour ces 3 réunions publiques, 18 000 tracts ont été distribués. Les communes et la Métropole relaient également les informations. L'idée d'associer les instances citoyennes est intéressante et va être creusée.

Conclusion

Tous les participants sont remerciés pour leur présence et leurs interventions, qui ont permis d'aborder de nombreux sujets et témoignent d'un intérêt pour ce projet.